



Département
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 30 juin 2026
Séance du Conseil Municipal : 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Hélène CHENAIS – Pierrick THOMAS - Estelle SIAUDEAU – Stéphane RAYNAUD – Patrick JADAUD – Gérard PUAU – Katia ROCARD – Steven BARTHELEMY – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Audrey BREMOND – Léo MARCHAIS – Marietta BOONEFAES – Christian RONDEAU – Emilie GARNIER – Gaétan BRIEAU (sauf à la délibération 31) – Angélique BOISSELEAU – Léa BAUDRY – Didier ALLAIS – Karine LOIZEAU – Benjamin DION – Nathalie HERBRETEAU (sauf à la délibération 30) – Philippe LECHAT – Angélique RAVELEAU – Tanguy SACHOT – Martine FORGERIT – Cyril TRANCHANT – Guylaine MERLET - Raphaël CHAGNOLEAU

Excusés : Fanny GIRARD donne pouvoir à Estelle SIAUDEAU
Mathilde FRANGEUL donne pouvoir à Angélique RAVELEAU
Benjamin BRÉLIVET donne pouvoir à Didier ALLAIS (sauf à la délibération 31)

Nombre de conseillers en exercice : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31
Nombre de conseillers présents : 30
29 aux délibérations 30 et 31
Nombre de conseillers votants : 33
32 à la délibération 30
31 à la délibération 31

Secrétaire de séance : Stéphane RAYNAUD

2. DISPOSITIF « RÉVÉLER LES HERBIERS » - OCTROI D'UNE AIDE À LA DEVANTURE COMMERCIALE À L'ENTREPRISE « C2E » - Rapporteur : Katia ROCARD

Par délibération n°3 du 9 Décembre 2024, le Conseil municipal de la Ville des Herbiers a créé un règlement général d'aides aux devantures commerciales dénommé « RÉVÉLER LES HERBIERS ». L'objectif de cette aide est de favoriser l'harmonie et la qualité des devantures commerciales du centre-ville et du quartier d'Ardelay.

A ce titre, la SARL C2E représentée par M. Maxime VERONNEAU a déposé une demande d'aide pour la modification de son commerce «C2E» situé 9 Bis Place du Champ de Foire, 85500 Les Herbiers.

Ce projet correspond aux critères d'attribution figurant au règlement, il est donc proposé à la SARL C2E la signature d'une convention, ci-annexée, pour l'octroi d'une aide selon les modalités suivantes :

MONTANT DE LA SUBVENTION	70 % du montant HT des travaux éligibles plafonné à 10 000€. Soit 10 000€
FORMAT DE LA SUBVENTION	UNE SEULE DEMANDE PAR COMMERCE,
PÉRIODE CONCERNÉE	Une demande par cellule commerciale déposée du 1 ^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération n°3 du 9 Décembre 2024 portant « Création d'une aide aux devantures commerciales du centre-ville des Herbiers et du quartier d'Ardelay dénommé « RÉVÉLER LES HERBIERS ».

Vu la délibération n°5 du 7 Juillet 2025 modifiant le règlement d'attribution de l'aide aux devantures commerciales,

Vu la demande déposée par la SARL C2E conforme au règlement du dispositif.

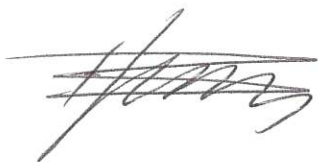
Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Administration de la Ville, commerce et centre-ville du 25 Juin 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide d'attribuer à la SARL C2E l'aide telle que mentionnée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document relatif à la présente délibération, notamment la convention annexée.

Stéphane RAYNAUD
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD
Maire



Transmis en Préfecture le : 13 JUIL. 2026
Publié électroniquement le : 13 JUIL. 2026
Notifié le :